



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

Maître d'ouvrage

Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté  
Conservation régionale des monuments historiques  
39-41 rue Vannerie – CS 10578  
21005 DIJON CEDEX

**CATHÉDRALE SAINT-PIERRE-SAINT-PAUL-ET-SAINT-ANDRE (39-SAINT-CLAUDE)**

**FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES EN ACCOMPAGNEMENT DE SONDAGES  
GÉOTECHNIQUES - TRAVAUX DE MAÇONNERIE/PIERRE DE TAILLE**

**MARCHÉ PUBLIC A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)**

***PASSÉ EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2123-1, R.2123-1 à R.2123-4  
DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE***

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION COMMUN**

***Codes CPV : 71351914-3 Services archéologiques / 45112420-5 Travaux de fouille en excavation / 45262522-6 Travaux  
de maçonnerie / 45262512-3 Maçonneries de pierres de taille***

***DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :  
le vendredi 7 août 2026 à 19h15***

***RÉFÉRENCE PLACE : 39KT\_SAINTE-CLAUDE***

DRAC Bourgogne-Franche-Comté – Conservation régionale des monuments historiques  
39-41 rue Vannerie – CS 10578 - 21005 Dijon Cedex

**RC – Règlement de consultation commun – Fouilles archéologiques en accompagnement de sondages géotechniques et travaux de maçonnerie/pierre de taille - Cathédrale St-Pierre-St-Paul-et-St-André (39-SAINT-CLAUDE)**



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

**ARTICLE 1 – ACHETEUR PUBLIC**

**1.1. Nom et adresse du pouvoir adjudicateur**

Direction régionale des affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté  
Service instructeur : Conservation régionale des monuments historiques, site de Besançon  
39-41 rue Vannerie - CS 10578 - 21005 Dijon Cedex

**1.2. Type d'acheteur public**

Le pouvoir adjudicateur est représenté par Monsieur Benjamin MOREL, Directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté

**1.3 Référents du projet :**

Pour toutes questions relatives à l'exécution du présent marché, la référente à la DRAC Bourgogne Franche-Comté est Madame Othilie RENARD, Ingénieure des services culturels et du patrimoine ([othilie.renard@culture.gouv.fr](mailto:othilie.renard@culture.gouv.fr)).

**ARTICLE 2 – CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ**

**2.1. Objet du marché**

Le présent marché porte sur les prestations suivantes : opération de fouilles archéologiques en accompagnement de sondages géotechniques et de travaux de maçonnerie/pierre de taille, menée par la DRAC Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre des études d'avant-projet conduites à la cathédrale St-Pierre-St-Paul-et-St-André (SAINT-CLAUDE - Jura), en vue du confortement structurel général de l'édifice et de la reprise de ses toitures.

L'ensemble des interventions de fouilles archéologiques s'exécuteront en partie sur le domaine public au pied du bas-côté nord extérieur et à l'intérieur de la cathédrale, dans l'emprise du bas-côté nord ; les travaux de maçonnerie/pierre de taille s'exécuteront uniquement à l'intérieur de la cathédrale (c.f plans de repérage joints à la présente consultation). La cathédrale est située Place de l'Abbaye – 39 200 SAINT-CLAUDE.

Le contrat est un marché public à procédure adaptée (MAPA) passé en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-4 du Code de la commande publique.

Le contrat fait référence au CCAG marché public de travaux ([applicable au lot n°2](#)) ([arrêté du 30 mars 2021](#)) et au CCAG marché public de fournitures courantes et de services ([applicable au lot n°1](#)) ([arrêté du 30 mars 2021](#)).

Le marché est alloti de la manière suivante :

- lot n° 1 : fouilles archéologiques : l'opération de fouilles archéologiques est décrite dans le cahier des charges scientifiques (CCS) élaboré par le Service régional de l'archéologie (SRA) figurant en annexe du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot n° 1 fouilles archéologiques. Ce CCS figure aussi en annexe de l'arrêté de prescription de fouille archéologique n°2026/264 du 16 juin 2026.

DRAC Bourgogne-Franche-Comté – Conservation régionale des monuments historiques  
39-41 rue Vannerie – CS 10578 - 21005 Dijon Cedex



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

- lot n° 2 : maçonnerie/pierre de taille : les travaux correspondent à des travaux préparatoires aux fouilles archéologiques et sont décrits dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot n° 2 – maçonnerie/pierre de taille.

**2.2. Durée du marché et délais d'exécution :**

Le marché est conclu pour une durée prévisionnelle de 2 mois tant pour le lot n°1 que pour le lot n°2.

Il prend effet à compter de la notification de l'ordre de service. La date prévisionnelle de début des interventions (lot n°1 et n°2) est prévue à compter de **septembre 2026**.

**2.3. Type de marché :**

Il s'agit d'un marché public :

- de services pour le lot n°1 - fouilles archéologiques qui sera décomposé en une tranche ferme et 5 tranches optionnelles (TO1 - *Mise au jour de cinq sépultures ou d'un caveau funéraire*, TO2 - *Découverte de mobilier*, TO3 - *Découverte d'une structure complexe non prévue*, TO4 – *Poursuite d'investigations sur 1 m de profondeur supplémentaire dans le sondage en reconnaissance de fondation de la Zone 1*, TO5 - *Demande de la Conservation régionale des monuments historiques pour extension de la fenêtre de fouille du sondage en Zone 2*)
- de travaux pour le lot n°2 - maçonnerie/pierre de taille.

**ARTICLE 3 - CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION**

**3.1 – TYPE DE PROCÉDURE**

La consultation est passée en procédure adaptée, en application des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-4 du Code de la commande publique.

**3.2 – VARIANTES IMPOSÉES PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

**Sans objet.**

**3.3 – VARIANTES A L'INITIATIVE DU CANDIDAT**

**Sans objet.**

**3.4 – PRESTATIONS SIMILAIRES**

**Sans objet.**

**3.5 – GROUPEMENTS**

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou en groupement.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21 du Code de la commande publique.

DRAC Bourgogne-Franche-Comté – Conservation régionale des monuments historiques  
39-41 rue Vannerie – CS 10578 - 21005 Dijon Cedex

---

**RC – Règlement de consultation commun** – Fouilles archéologiques en accompagnement de sondages géotechniques et travaux de maçonnerie/pierre de taille - Cathédrale St-Pierre-St-Paul-et-St-André (39-SAINT-CLAUDE)



## **ARTICLE 4 - DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS**

### **4.1 – MODALITÉS DE RETRAIT DES DOSSIERS**

Le dossier de consultation est à retirer gratuitement par les candidats jusqu'à la date limite de remise des offres par téléchargement **sur la plate-forme dématérialisée PLACE** (Plateforme des achats de l'État) **directement via le lien suivant** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les offres des candidats ainsi que les documents associés seront entièrement rédigés en langue française. Un candidat membre d'un groupement ne peut présenter d'offre individuelle. Il est rappelé qu'un même candidat ne peut être mandataire de plus d'un groupement.

### **4.2 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier consultation contient les pièces suivantes :

1) le présent **règlement de consultation (RC), commun aux deux lots (lot n°1 et lot n°2)** ;

2) le **dossier des pièces administratives et financières** comprenant :

- un acte d'engagement pour chaque lot (AE) ;
- la décomposition globale et forfaitaire (DPGF) correspondant à chaque lot (lot n°1 et lot n°2) ;
- un cahier des clauses administratives particulières (CCAP) pour chacun des lots (lot n°1 et lot n°2) ;

3) le **dossier des pièces techniques** comprenant :

- **Pour le lot n°1 – fouilles archéologiques :**

- L'arrêté portant prescription de fouilles archéologiques ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et le cahier des charges scientifique du SRA (CCS) annexé au CCTP ;
- Le plan de repérage des zones intérieures et extérieures de la cathédrale, pour l'exécution de la fouille blindée en pied de mur du gouttereau nord extérieur et la fouille dans le bas-côté nord intérieur ;

- **Pour le lot n°2 – maçonnerie/pierre de taille :**

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Le plan de repérage des zones intérieures de la cathédrale, pour l'exécution des travaux de dépose et repose des dalles en pierre intérieures ;

### **4.3 – MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER DE CONSULTATION**

La DRAC Bourgogne-Franche-Comté se réserve le droit d'apporter, en les portant à la connaissance des candidats au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au présent dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier ainsi modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Le délai ci-dessus fixé sera décompté à partir de la date à laquelle les candidats auront reçu les modifications. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

DRAC Bourgogne-Franche-Comté – Conservation régionale des monuments historiques  
39-41 rue Vannerie – CS 10578 - 21005 Dijon Cedex



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

Toutes demandes de renseignements complémentaires reçues au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres fera l'objet d'une réponse transmise au candidat au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

**4.4 – COMPLÉMENTS À APPORTER AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Les soumissionnaires n'ont pas à apporter de compléments au dossier de consultation.

**ARTICLE 5 - DOSSIERS REMIS PAR LES CANDIDATS – CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION**

**5.1 – MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES DOSSIERS**

Les dossiers des candidats sont transmis directement et uniquement **par voie dématérialisée** sur la Plateforme des achats de l'État « PLACE » accessible à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Chaque transmission d'un pli fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de Paris.

Les plis papier et électronique, notamment **les plis transmis par courriel ou par télécopie, seront considérés comme ne respectant pas la forme prescrite et seront rejetés.**

La plateforme des achats de l'État dispose de rubriques guides d'utilisation de la plateforme. Une assistance en ligne est également disponible <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

**Pour une première utilisation, il est recommandé d'effectuer une simulation de dépôt électronique en amont, proposée par la plateforme.**

Conformément, au Code de la commande publique du 1er avril 2019 relatif aux marchés publics, la signature de l'offre n'est plus exigée au stade de la remise des offres. Le candidat est néanmoins engagé sur l'offre déposée. En cas d'attribution du marché seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Le candidat signera électroniquement son offre, la signature est effectuée via un certificat de signature électronique conforme à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique.

Le candidat devra alors signer les documents de candidature et l'acte d'engagement. La signature du zip d'un dossier n'a pas de valeur, seule la pièce doit être signée. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut remplacer la signature électronique.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes tant pour les dépôts électroniques que les copies de sauvegarde :

- Les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc/ .docx / .rtf/ .pdf / .xls / .xlsx / .ppt / .pptx ;

DRAC Bourgogne-Franche-Comté – Conservation régionale des monuments historiques

39-41 rue Vannerie – CS 10578 - 21005 Dijon Cedex



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- Faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse ;
- Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

**5.2 – COPIE DE SAUVEGARDE**

Conformément à l'article R. 2132-11 du Code de la commande publique le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde de son pli. La copie de sauvegarde parviendra avant la date limite de remise des offres.

**5.3 – DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES**

Conformément à l'article R. 2143-2 du Code de la commande publique, les candidatures et les offres reçues hors délai seront éliminées.

**5.4 – CONTENU DE L'ENVELOPPE**

**5.4.1 – CONTENU DE LA CANDIDATURE**

Sur la base des pièces produites par les candidats à l'appui de leurs candidatures, ces dernières seront examinées au regard de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Conformément à l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME).

**Le formulaire DUME peut être complété en ligne sur la PLACE avant de joindre son offre. Le candidat présentant un DUME vérifiera toutefois que l'ensemble des informations listées ci-dessous (notamment les qualifications le cas échéant) est bien présent dans son document unique.**

**Ou**

La candidature peut contenir les pièces suivantes :

**1. Formulaire DC1 « Lettre de candidature », complété et daté ;**

**2. Formulaire DC2 « déclaration du candidat », intégralement complété (dans sa rubrique E le cas échéant), daté et accompagné des annexes suivantes :**

- a) Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance de son personnel, notamment son personnel d'encadrement ;
- b) Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose ;

DRAC Bourgogne-Franche-Comté – Conservation régionale des monuments historiques  
39-41 rue Vannerie – CS 10578 - 21005 Dijon Cedex

---

**RC – Règlement de consultation commun – Fouilles archéologiques en accompagnement de sondages géotechniques et travaux de maçonnerie/pierre de taille - Cathédrale St-Pierre-St-Paul-et-St-André (39-SAINT-CLAUDE)**



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

c) Dossier de références concernant des prestations similaires dans lequel figurent les renseignements suivants : étendue et montant des marchés, période d'exécution et le destinataire public ou privé ;

d) Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

En application de l'article 3 de l'ordonnance n°2020-738 du 17 juin 2020 ratifiée par la loi n°2021-195 du 23 février 2021, la DRAC Bourgogne-Franche-Comté ne tiendra pas compte, dans l'appréciation de la capacité économique et financière des candidats, de la baisse du chiffre d'affaires intervenue au titre de l'exercice sur lequel s'imputent les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

**3. Habilitation ou agrément nécessaires pour le lot n°1 – fouilles archéologiques :** habilitation ou agrément délivré par l'État, ministère de la Culture, pour la réalisation de fouilles préventives (article R. 522-8 du code du Patrimoine) intéressant la période : Moyen-âge et Antiquité.

L'arrêté du 22 mars 2019 fixe la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.

**4. La justification des pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ou les membres du groupement (Extrait Kbis ou équivalent à jour).**

**En cas de groupement :**

**Le candidat joindra pour chaque membre du groupement l'intégralité des pièces et justificatifs susmentionnés (hormis la lettre de candidature - Formulaire DC 1 - qui est signée par tous les membres du groupement sur le même document).**

Pour justifier des capacités professionnelles et techniques d'autres opérateurs économiques, le candidat membre du groupement devra produire les mêmes documents concernant l'opérateur que ceux exigés des candidats. Le candidat membre du groupement produira, conformément à l'article R.2143-12 du Code de la commande publique, la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

**En cas de sous-traitance :**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur (Formulaire DC 2 ou autres documents sus mentionnés). Par ailleurs, il adresse une déclaration spéciale (modèle type DC4).

**5.4.2 – CONTENU DE L'OFFRE**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces énumérées ci-après **complétées** par le représentant qualifié de l'entreprise candidate.

Pour chacun des lots auxquels le candidat est sélectionné, le dossier « offre » devra contenir les documents suivants :



**Sous dossier A (dossier administratif) comprenant :**

A1 – **Un acte d'engagement correspondant au lot pour lequel le soumissionnaire présente son offre**, complété par le représentant qualifié de la société qui sera signataire du marché.

**Pour les groupements d'entreprises**, l'acte d'engagement sera signé soit par l'ensemble des cotraitants soit par le seul mandataire (en fonction de l'habilitation précisée dans le formulaire DC 1 ou tout autre document d'habilitation).

**En cas de sous-traitance déclarée** au moment de la candidature l'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par la demande d'acceptation de sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement (annexe n°1 de l'acte d'engagement – formulaire type DC4 dûment complété et signé).

A2 – **Une décomposition globale et forfaitaire (DPGF) dûment complétée (au format pdf ou format modifiable Excel ou Calc)**; correspondant au cahier des charges scientifiques (CCS) annexé au CCTP pour le lot n°1 et une DPGF correspondant au CCTP pour le lot n°2.

*Nota : le montant de l'offre à faire figurer à l'acte d'engagement correspondra à la somme algébrique des montants portés dans le devis.*

**Sous dossier B (dossier technique) comprenant :**

B1 – **Pour le lot n°1 – fouilles archéologiques : un projet scientifique et technique d'intervention (mémoire technique)**

Le candidat pour le lot 1 – fouilles archéologiques devra produire à l'appui de son offre un projet scientifique et technique d'intervention conforme au cahier des charges scientifique émis par le service régional de l'archéologie (SRA/DRAC BFC). Il indiquera également le calendrier prévisionnel d'intervention qu'il proposera pour la réalisation de ses prestations.

Le projet scientifique et technique d'intervention constituera un document contractuel du marché.

B2 – **Pour le lot n°2 maçonnerie/pierre de taille : un mémoire technique (pour le lot 2 uniquement)**

Le candidat devra produire à l'appui de son offre un mémoire technique détaillé permettant d'établir la valeur technique de l'offre constituée. Le mémoire technique constituera un document contractuel du marché.

Ce mémoire justificatif devra comprendre tous les éléments permettant d'apprécier la qualité de l'offre. Il comprendra notamment un calendrier prévisionnel de son intervention, les dispositions techniques et organisationnelles qu'il proposera d'adopter pour l'exécution des prestations. Il devra permettre de connaître les informations suivantes : la composition de l'équipe, le protocole d'intervention, des



références similaires au chantier actuel le cas échéant, le matériel qui sera utilisé, la protection des sols et/ou des zones d'interventions, le temps d'exécution que le candidat envisagera par élément d'ouvrage.

Enfin, ce document comprendra toutes justifications et observations que l'entrepreneur jugera utile de préciser.

**NOTE IMPORTANTE**

**Les sous-dossiers A et B devront obligatoirement être distincts et identifiés.**

**ARTICLE 6 - EXAMEN DES OFFRES ET CRITÈRES PONDÉRÉS DE JUGEMENT DES OFFRES**

À l'issue de l'ouverture et de l'examen du contenu des offres, seront éliminées les offres inacceptables, inappropriées ou irrégulières à l'objet du marché, conformément à l'article L. 2152-1 du Code de la commande publique.

**6.1 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET DE JUGEMENT DES OFFRES**

Le marché est attribué au soumissionnaire dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d'attribution énoncés ci-dessous.

Les critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

- **CRITÈRE « PRIX » (40 %)**

Le critère prix sera apprécié au vu de la décomposition globale et forfaitaire (DPGF) fournie. Le candidat qui proposera le prix le moins élevé obtiendra la note maximale de 10.

Les autres candidats seront notés proportionnellement en fonction de la formule suivante :

Note de l'offre = (prix de l'offre conforme la moins-disante / prix de l'offre jugée) x 10

Le montant de l'offre à noter correspond au prix de l'offre à évaluer. La note sera ensuite pondérée.

- **CRITÈRE « VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE » (60%)**

La valeur technique est appréciée sur la base des sous-critères suivants :

Sous-critères par lots		%
<b>Lot 1 fouilles archéologiques</b>	- <u>Sous-critère 1, moyens humains et qualifications (agrément ou habilitation)</u> : le soumissionnaire devra notamment indiquer l'organigramme de l'équipe qu'il proposera avec répartition des rôles de chaque intervenant pour l'opération, le CV des personnes constitutives de l'équipe et en particulier pour la ou le responsable scientifique de l'opération. L'opérateur devra être agréé ou habilité pour les périodes suivantes : Moyen Âge, Antiquité ;	15,00 %



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

<b>Lot 1 fouilles archéologiques</b>	- <u>Sous-critère 2, méthodologie et prise en compte des enjeux de l'opération archéologique</u> : le candidat devra répondre précisément au cahier des charges scientifiques du service régional de l'archéologie en argumentant sa démarche scientifique et technique ;	40,00 %
	- <u>Sous-critère 3, démarche environnementale</u> : le candidat devra préciser dans son offre, par une note au format A4 recto-verso maximum, les démarches de responsabilité environnementale entreprises pour l'exécution des prestations à réaliser, notamment proposer des solutions pour réduire l'empreinte carbone des matériaux qu'il utilisera, privilégier des produits issus du ré-emploi, contenant des matières recyclées, privilégier des circuits courts, et préciser les moyens mis en œuvre pour réduire les nuisances sonores, poussière, déchets de chantier, nuisances diverses etc. ;	5,00 %
<b>Lot 2 maçonnerie pierre de taille</b>	- <u>Sous-critère 1, moyens humains</u> : le soumissionnaire devra indiquer la composition de l'équipe et son organigramme, avec la répartition des rôles de chaque intervenant pour l'opération, le CV des personnes constitutives de l'équipe afin d'argumenter la pertinence des qualifications des intervenants et des références qu'il présentera pour l'opération ;	15,00 %
	- <u>Sous-critère 2, méthodologie et prise en compte des enjeux de l'opération</u> : le soumissionnaire devra préciser les dispositions techniques et organisationnelles qu'il propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Il devra notamment annoncer le protocole d'intervention technique qu'il entendra mettre en place pour répondre aux besoins du maître d'ouvrage, indiquer des références similaires au chantier actuel, préciser le matériel qu'il utilisera, la manière dont il protégera les sols et/ou les zones d'interventions et le temps d'exécution qu'il envisagera par élément d'ouvrage ;	40,00 %
	- <u>Sous-critère 3, démarche environnementale</u> : Le candidat devra préciser dans son offre, par une note au format A4 recto-verso maximum, les démarches de responsabilité environnementale entreprises pour l'exécution des prestations à réaliser, notamment proposer des solutions pour réduire l'empreinte carbone des matériaux qu'il utilisera, privilégier des produits issus du ré-emploi, contenant des matières recyclées, privilégier des circuits courts, et préciser les moyens mis en œuvre pour réduire les nuisances sonores, poussière, déchets de chantier, nuisances diverses etc.	5,00 %



Chaque sous-critère sera noté sur 10 points. La grille d'appréciation correspondante est graduée selon le niveau de satisfaction des réponses, tel que présenté ci-dessous, sachant que la note maximale « totalement satisfaisante » est attribuée si l'offre répond complètement à l'élément d'appréciation demandé.

- 10 points**, si la réponse est **totalement satisfaisante**
- 9 points**, si la réponse est **très satisfaisante et détaillée**.
- 8 points** si la réponse est **très satisfaisante**.
- 7 points**, si la réponse est **satisfaisante**
- 6 points**, si la réponse est **assez satisfaisante**
- 5 points** si la réponse est **moyennement satisfaisante**
- 4 points**, si la réponse **peu satisfaisante**
- 3 points**, si la réponse est **insatisfaisante**.
- 2 points**, si la réponse est **très insatisfaisante**
- 1 point** si la réponse est **insuffisante**
- 0 point** si la réponse est **totalement insuffisante**.

La note obtenue est ensuite pondérée par application du coefficient de pondération afférant aux sous-critères tels que définis dans le tableau ci-dessus.

## **6.2 – DÉTECTION DES OFFRES ANORMALEMENT BASSES**

Conformément à l'article R. 2152-3 du Code de la commande publique si une offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur pourra la rejeter par décision motivée après avoir demandé par écrit les prescriptions qu'il juge utile et vérifier les justifications fournies.

Pour détecter une offre anormalement basse, le pouvoir adjudicateur procédera à la comparaison des offres entre elles, ainsi qu'à la comparaison des offres avec sa propre estimation du montant du marché, et s'il constate un écart significatif, il mettra en œuvre l'article R. 2152-4 du Code de la commande publique.

## **6.3 – NÉGOCIATION**

**Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition notamment financière.**

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique et compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée, l'acheteur se réserve la possibilité de négocier ou non.

En cas de négociation, le pouvoir adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Cette négociation fera l'objet d'une invitation via la plateforme PLACE.



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

**Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale devra alors être signé.**

**ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉMATÉRIALISATION**

La présente consultation est passée en application des articles R. 2132-1 à R. 2132-14 du Code de la commande publique.

À ce titre, la plateforme des achats de l'État (PLACE), <https://www.marches-publics.gouv.fr> mise à disposition par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la présente consultation.

Par l'intermédiaire de cette plateforme, les soumissionnaires ont la possibilité de **poser des questions relatives à son contenu, de télécharger les demandes de précisions, les échanges avec le pouvoir adjudicateur (éventuelles négociations, lettre de rejet, notification...), les réponses aux questions posées, les modifications apportées au dossier de consultation,**

Un guide d'utilisation est également disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site.

**ARTICLE 8 - ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et R. 2143-6 à R. 2143-16 et R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la commande publique, le soumissionnaire, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, devra produire (s'il ne l'a pas déjà fait dans son offre) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ;
- Une attestation d'assurance conforme aux exigences et conditions fixées par le marché.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ;
- La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail (dans le cas où votre entreprise n'emploie pas de salariés étrangers soumis à cette autorisation, une attestation sur l'honneur suffira) ;

Le marché ne pourra être notifié que lorsque l'attributaire aura produit au représentant du pouvoir adjudicateur les documents administratifs mentionnés ci-avant. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courriel l'informant qu'il est pressenti pour réaliser les prestations du marché. Ce délai ne pourra être supérieur à 5 jours calendaires.

DRAC Bourgogne-Franche-Comté – Conservation régionale des monuments historiques  
39-41 rue Vannerie – CS 10578 - 21005 Dijon Cedex



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

À défaut de réponse dans le délai imparti, ou en cas de fourniture de documents non valables, l'offre du candidat provisoirement retenu est écartée au profit du candidat arrivant à sa suite selon le classement établi dans le rapport d'analyse des offres. Ce dernier se verra attribuer le marché de façon provisoire sous réserve de produire ces mêmes documents dans les mêmes conditions de forme et de délai.

**ARTICLE 9 - VISITE DES LIEUX**

La visite du site est vivement recommandée. En effet, aucune réserve pour méconnaissance des lieux ou des équipements ou des ouvrages ne sera acceptée. Les candidats devront prendre connaissance du lieu d'exécution des travaux, objet du présent marché.

La visite est libre. La cathédrale Saint-Pierre-Saint-Paul-et-Saint-André à Saint-Claude est ouverte en journée au public.

**ARTICLE 10 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir des renseignements d'ordre administratifs et techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard **huit (8) jours calendaires avant la date et l'heure limites de remise des offres**, une demande sur la plateforme des achats de l'État : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

La réponse apportée par le pouvoir adjudicateur sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) et sera transmise par cette plateforme dématérialisée (PLACE). **Aucune réponse ne sera adressée en dehors de cette voie de communication.**

L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance de leur authentification et des informations transmises (courriel donné) lors du téléchargement du DCE sur la PLACE.

La réponse apportée par le service sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats ayant retiré un dossier sur la PLACE.

Les candidats peuvent se procurer les CCAG et CCTG cités dans le marché auprès de la direction des journaux officiels, les formulaires et les imprimés sont disponibles auprès du site Internet du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

**ARTICLE 11 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

Tribunal administratif de Dijon – 22 rue d'Assas - 21016 Dijon Cedex  
Courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr) - Tel : 03.80.73.91.00

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du

DRAC Bourgogne-Franche-Comté – Conservation régionale des monuments historiques  
39-41 rue Vannerie – CS 10578 - 21005 Dijon Cedex



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.